Commune des Avirons

Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 04 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 04 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 08 SEP. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **25 août 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **30**, le nombre des membres présents est de **24.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. FRINGUE Mikaël – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette — M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – M. SERMANDE Jean-Pierre.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique – **M. CASSAGNABERE Patrick** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. RIVIERE Raphaël – **HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption du budget supplémentaire 2015

- Compte annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2015 pour l'eau potable se chiffre à :

	Recettes : + 432 047,79	**Dépenses : + 432 047,79**
Fonctionnement	70 908,79	70 908,79
Investissement	361 139,00	361 139,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2014, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 361 139,00
- Recettes : + 200 000,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2014 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

- Les recettes se chiffrent à + **70 908,79 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté	+	70 908 ,79

- Les dépenses représentent + **70 908,79 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général	+	520,00
Chap 66 – Charges financières	+	2 722,00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	+	67 666,79

Pour la section d'investissement :

- En recettes : + **161 139 €** soit :

Chap.16 – Emprunts et dettes	-	67 666,79
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	+	67 666,79
Chap. 106 – Réserves	+	122 602,63
Chap. 001- Solde d'exécution positif reporté	+	38 536,37

- En dépenses : NEANT

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A la majorité absolue (7 abstentions : M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette — M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT**

VICTOIRE Fabienne – Mme HOARAU Annie et Mme SILOTIA Natacha par procuration), décide de voter le budget au niveau du chapitre.

- **A la majorité absolue (7 abstentions : M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette — M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – Mme HOARAU Annie et Mme SILOTIA Natacha par procuration),** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2015 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 432 047,79	**Dépenses : + 432 047,79**
Fonctionnement	70 908,79	70 908,79
Investissement	361 139,00	361 139,00

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★